



La Déclaration de Deschambault

La Déclaration de Deschambault a posé en 1982 l'un des premiers jalons de la reconnaissance de l'action de Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines (CPDG).

Cette année-là, le Conseil des monuments et sites du Québec (devenu Action patrimoine) tient son colloque annuel à Deschambault et les acteurs locaux, dont la Société du Vieux Presbytère (devenue CPDG), sont étroitement impliqués dans son déroulement.

Dans les années 1960, l'industrialisation et l'urbanisation de l'après-guerre suscitent une « prise de conscience de certaines valeurs humaines qu'il fallait conserver, dont les vestiges architecturaux, artistiques ou tout simplement matériels que nous ont laissé nos prédécesseurs ». La Charte de Venise, adoptée en 1964, est le premier document énonçant des principes de conservation du patrimoine au niveau international.

Le Conseil des monuments et sites du Québec, alors le comité francophone de l'ICOMOS au Canada, voit lui aussi l'importance de définir dans un document ce qu'est le patrimoine au Québec, pourquoi et comment le préserver. Au terme de son colloque en avril 1982, il adopte sa propre Charte de conservation du patrimoine québécois.

En reconnaissance du travail colossal de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine réalisé en 25 ans à Deschambault, le Conseil donne à sa charte le nom de la municipalité.

« La Déclaration de Deschambault est un texte remarquable, qui reste d'actualité 40 ans plus tard. Elle affirme la place du citoyen dans la protection du patrimoine, et confirme qu'il en est le premier protecteur. Elle réaffirme que le patrimoine est un bien collectif et qu'il doit faire partie de la vie de tous les jours des citoyens. Enfin, elle est le premier moment où l'on parle ouvertement de territoire et de paysage dans la protection du patrimoine créant une rupture avec les idées plus anciennes qui limitent le patrimoine au bâti exceptionnel et qui en font des éléments isolés. Cette Déclaration est encore reconnue internationalement et Deschambault-Grondines l'a magnifiquement mise en pratique », affirme Louise Mercier, présidente de CPDG.

